



INFORMATIONS PRATIQUES ET CONDITIONS GENERALES

www.perdigat.com - Tél. 00 33 (0)5 53 63 31 54 – accueil@perdigat.com

Le camping la Ferme de Perdigat accepte les réservations afin de vous garantir une location à la date de votre choix. Les locataires doivent se conformer au Règlement Intérieur du camping.

RESERVATIONS

La réservation doit être retournée, accompagnée de l'acompte réglé par chèque, carte bancaire (visa, mastercard), avec n° et date d'expiration, dans un délai de 15 jours.

ARRIVEE

Les emplacements sont loués de 12 heures à 12 heures.

Votre location sera disponible à partir de 15h le jour de votre arrivée et devra être libre avant 10h le jour de votre départ. Il est interdit de céder ou de sous louer votre location. Une caution de 250€ vous sera demandée à votre arrivée et restituée à votre départ après inventaire du matériel et éventuel déduction des dommages constatés. Une caution de 80€ vous sera demandée à votre arrivée pour le ménage et restituée à votre départ sous réserve que la location soit en parfait état de propreté.

REGLEMENT DU SEJOUR

Le solde de votre séjour est à régler à l'arrivée. Aucune réduction ne sera faite en cas d'arrivée retardée ou de départ anticipé.

ANNULATION

- Vous devez vous aviser au plus tôt, de tout retard afin de conserver votre droit de réservation. En cas de désistement 2 mois avant la date prévue de votre arrivée, l'acompte sera restitué.
- Entre 2 mois et 2 semaines, les sommes versées resteront acquises.
- Moins de 15 jours avant la date d'arrivée, le montant total de votre séjour sera demandé.

ASSURANCE

Il appartient aux locataires de souscrire une assurance ainsi qu'une responsabilité civile.

ANNULATION

Nous vous conseillons de souscrire une assurance qui vous permettra d'être remboursé en cas d'événement de force majeure vous empêchant d'effectuer votre séjour. En cas de litige entre les 2 parties, seul le Tribunal de Bergerac sera compétent.

MEDIATION des LITIGES

Conformément aux dispositions du Code de la consommation concernant « le processus de médiation des litiges de la consommation », le client a le droit de recourir gratuitement au service de médiation proposé par Le camping la Ferme de Perdigat. Le médiateur "droit de la consommation" ainsi proposé est MEDICYS.

Ce dispositif de médiation peut être joint par :

- voie électronique : www.medicys.fr ;
- ou par voie postale : MEDICYS - Centre de médiation et règlement amiable des huissiers de justice- 73, Boulevard de Clichy, 75009 - Paris